

RAPPORT D'ANALYSE

Rapport d'analyse Page 1 / 3
Edité le : 23/09/2024

COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

2 avenue des Chasseurs Alpins
73200 ALBERTVILLE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European Cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, Identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : SLA24-17329
Identification échantillon : SLA2409-11387-1 **Analyse demandée par :** ARS DT de SAVOIE
Doc Adm Client : ARS73
UGE : 1066 - COMM D'AGGLO ARLYSERE
Nom de l'exploitant : ARLYSERE
Nom de l'installation : ST PAUL SUR ISERE CHEF-LIEU **Type :** UDI **Code :** 001690
PSV : 0000001798
Point de surveillance : CHEF-LIEU ST PAUL SUR ISERE
Localisation exacte : Mairie évier cuisine
Département/Commune : 73 / SAINT-PAUL-SUR-ISERE
Nature : Eau de distribution
Type d'eau : S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
Motif du prélèvement : S1 **Type de visite :** D1 **Type Analyse :** B3
Prélèvement : Prélevé le 19/09/2024 à 12h53 Réceptionné le 19/09/2024 à 15h12
 Prélevé et mesuré sur le terrain par / LUQUET Benoit Savoie Labo
 Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 et NF EN ISO 19458

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe «#» correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).
Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.
Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 19/09/2024 à 15h29

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	Commentaire
Observations sur le terrain							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation				
Prélèvement au ter-jet	Non	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				
Mesures sur le terrain							

SAVOIE LABO
Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 23/09/2024

Identification échantillon : SLA2400 11387 1

Destinataire : COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	Commentaire
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	0.49	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.51	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A			
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	18.8	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			25#
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2			0
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0
Microorganismes aérobies à 22°C	5	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Caractéristiques organoleptiques							
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			1

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et aux références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation.

Hélène GIRARD
Adjointe Responsable Microbiologie

